

**RAPPORT N° 93/4-28  
au Conseil Municipal**

**OBJET :**

**CESSION DU TERRAIN AM 345 SITUE A LA RUE JULES AUBER**

La Commune envisage la cession par bail à construction, d'un terrain cadastré AM 345, d'une superficie de 1453 m<sup>2</sup> et situé au 169, rue Jules Auber, destiné à la création d'un "Aqua-Center". Sur le terrain, il existe une maison en dur sous tôles de cinq pièces en état moyen.

La valeur locative, estimée par le Service des Domaines du 13 mai 1993, s'élève à 7 200 F mensuel.

Les conditions essentielles de la cession sont les suivantes :

- Bail à construction d'une durée de 25 ans,
- Le loyer, c'est-à-dire 7 200 F, compensé par des heures de cours de natation aux élèves des écoles du secteur.

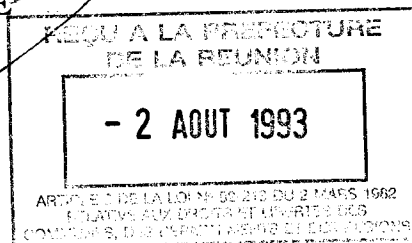
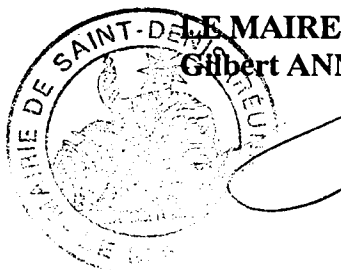
A cet effet et conformément aux dispositions de la loi Sapin du 29 Janvier 1993 et au décret n°93-751 du 27 mars 1993, les formalités de publicité préalables à la cession de ce terrain ont été réalisées.

Une seule personne s'est portée candidate à cette offre. Il s'agit de M. BOBE Didier pour la réalisation de l'Aqua-Center son offre est apparue intéressante au regard de l'étude de faisabilité technique présentée, du montant financier cohérent et par l'acceptation des conditions énoncées ci-dessus. Ce bail sera assorti de clauses résolutoires en cas de non respect du projet, ou de cessation d'activités.

En conséquence je vous demande :

- de vous prononcer sur la cession, par bail à construction d'une durée de 25 ans, du terrain cadastré AM 345, d'une superficie de 1453 m<sup>2</sup> et situé au 169, rue Jules Auber aux conditions définies dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 93/4-28**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du Samedi 24 Juillet 1993**

**OBJET :**

**CESSION DU TERRAIN AM 345 SITUE A LA RUE JULES AUBER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/4-28 de Monsieur le Maire ;

Vu les mesures de publicité préalables réalisées conformément à l'article 51 de loi du 29 Janvier 1993 (décret d'application 93-751 du 27 mars 1993).

Vu l'affichage dans la Mairie et dans la Commune du lieu de situation du bien (Mairies Annexes) le 19 Juin 1993.

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

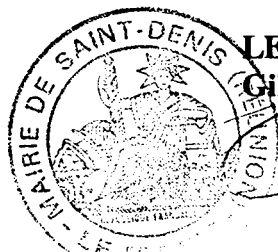
Approuve le projet de cession par bail à construction d'une durée de 25 ans du terrain cadastré section AM 345, d'une superficie de 1453 m2 et situé au 169, rue Jules Aubert.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme

Saint-Denis, le 30 JUIL. 1993



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

